



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

29 juillet 2024

N°18/2024

Le 29 juillet 2024, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 23 juillet 2024.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Cyrielle GOUNY, Martine GUICHARDET, Patrick RAIMOND, Joseph BRANCATO, Christophe RIOCREUX et Christophe ROME

Absent excusé : Julien VEY

NBRE DE CONSEILLERS en exercice : 09
présents : 08
votants : 08

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20240729-DEL182024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2024
Publication : 30/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Date convocation : 23 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martine GUICHARDET

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose qu'actuellement un emploi permanent de cantinière est inscrit au tableau des effectifs d'UNIAS pour 23 heures/ 35ème hebdomadaires.

Cependant, compte tenu du nombre d'enfant de plus en plus important à la cantine et de la fin de la convention avec Léo Lagrange prestataire extérieur pour l'encadrement des enfants pendant le temps méridien, la municipalité à du revoir son organisation et par conséquent doit augmenter le temps de travail du personnel chargée de la cantine, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'adjoint technique pour 23h hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires et précise que le comité social territorial ne sera pas consulté car modification de la quotité horaire inférieure à 10%.

Après discussion, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité :

- La suppression à compter du 31 août 2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires.
- La création à compter du 01 septembre 2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires.
- La modification du tableau des effectifs de la commune d'UNIAS.

A UNIAS
Certifie exécutoire
Le 30 juillet 2024

Le Maire,
Yves DUPORT



La secrétaire de séance
Martine GUICHARDET